



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TÉLÉTVA TOUTES ENTREPRISES*

TÉLÉPAIEMENTS DES ENTREPRISES DGE

DOSSIER STANDARD DE SOUSCRIPTION EDI **

** A l'exclusion des entreprises étrangères redevables de la TVA relevant du Service des Impôts des Entreprises de la Direction des Résidents à l'Étranger et des Services Généraux.*

*** Ce formulaire de souscription n'est pas utilisable par les entreprises souhaitant recourir aux procédures de télédéclaration et de télépaiement de la TVA par échange de formulaire informatisé (mode EFI). Dans ce cas, le document nécessaire doit être téléchargé sur le site « www.impots.gouv.fr ».*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TÉLÉTVA POUR TOUTES ENTREPRISES *

TÉLÉPAIEMENTS DES ENTREPRISES DGE

FORMULAIRE STANDARD DE SOUSCRIPTION EDI

Désignation du représentant légal ou du mandataire habilité à souscrire le présent formulaire :

M. ou M^{me} :

Agissant en qualité de¹ :

Pour l'entreprise :

N° SIRET² :

(obligatoire)

N° FRP³ :

(obligatoire)

Adresse :

N° de téléphone
professionnel :

Adresse électronique
professionnelle :

N'oubliez pas de signer le formulaire de souscription en page 6.

* A l'exclusion des entreprises étrangères redevables de la TVA relevant du Service des Impôts des Entreprises de la Direction des Résidents à l'Étranger et des Services Généraux.

¹ Représentant légal ou mandataire (une formule de mandat est disponible page suivante).

² Toute modification de cet identifiant doit entraîner le dépôt d'un nouveau dossier de souscription (exemple : déménagement...).

³ Cet identifiant DGI est composé du code du service des impôts des entreprises (7 caractères) et du numéro de dossier du redevable (6 caractères). Il figure sur les déclarations de TVA pré-renseignées par la DGI. Il peut aussi être obtenu auprès du service gestionnaire (SIE ou équipe IFU de la DGE si l'entreprise dépend de cette direction).

MANDAT A REMPLIR
SI LE REPRESENTANT LEGAL DE L'ENTREPRISE SOUHAITE DESIGNER
UN MANDATAIRE POUR CONDUIRE DIFFERENTES OPERATIONS

M. ou Mme :

Agissant en qualité de¹ :

De l'entreprise :

Adresse :

Par le présent mandat², donne pouvoir à :

M. ou Mme :

Agissant en qualité de¹ :

Adresse :

- De représenter l'entreprise susvisée pour adhérer à la procédure TéléTVA et désigner le partenaire EDI effectuant pour son compte les transmissions à l'administration.
- De représenter l'entreprise susvisée pour adhérer aux télépaiements des entreprises DGE.
- D'établir et de signer toute demande de remboursement de crédit de TVA concernant ladite entreprise, transmise par voie dématérialisée.

Fait à :

, le

Signature + cachet de l'entreprise :

N'oubliez pas de signer le formulaire de souscription en page 6.

¹ Indiquer la fonction exercée.

² Si le mandant souhaite désigner plusieurs mandataires, il devra servir autant de fois que nécessaire le présent cadre.

**Volet réservé aux entreprises
ne relevant pas de la gestion de la Direction des Grandes Entreprises**

DISPOSITIF DE TELEDECLARATION ET DE TELEPAIEMENT DE LA TVA (TéléTVA)

Entreprise relevant de l'une des deux situations suivantes :

a/ Chiffre d'affaires HT de l'exercice précédent supérieur à 760 000 euros

- Je m'engage à utiliser la procédure de télédéclaration et de télérèglement de la TVA conformément aux dispositions des **articles 1649 quater B quater et 1695 quater du code général des impôts.**

Lorsque les dispositions de ces articles ne trouveront plus à s'appliquer à mon endroit, je serai considéré comme adhérent à la télédéclaration et au télérèglement sur option, sauf dénonciation expresse de ma part qui me replacerait dans les conditions légales correspondant à ma nouvelle situation.

b/ Chiffre d'affaires HT de l'exercice précédent inférieur ou égal à 760 000 euros

J'opte pour La télédéclaration et le télérèglement de TVA associé.

ou La télédéclaration de TVA uniquement.

La souscription d'un avenant sera nécessaire ultérieurement pour accéder au service de télérèglement.

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dénonciation expresse de l'une des parties.

N'oubliez pas de signer le formulaire de souscription en page 6.

Volet réservé aux entreprises gérées par la Direction des Grandes Entreprises ou appelées à en relever

I. DISPOSITIF DE TELEDECLARATION ET DE TELEPAIEMENT DE LA TVA (TéléTVA)

Entreprise appartenant au périmètre de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) ou appelée à en relever¹ :

- Je m'engage à utiliser la procédure de télédéclaration et de télépaiement de la TVA conformément aux dispositions des **articles 1649 quater B quater et 1695 quater du code général des impôts**. Lorsque les dispositions de ces articles ne trouveront plus à s'appliquer à mon endroit, je serai considéré comme adhérent à la télédéclaration et au télépaiement sur option, sauf dénonciation expresse de ma part qui me replacerait dans les conditions légales correspondant à ma nouvelle situation.
- Je déclare ne pas être adhérent actuellement au dispositif TéléTVA et je souhaite télédéclarer et télépayer la TVA sans attendre mon entrée dans le périmètre de la DGE.

II. DISPOSITIF DE TELEPAIEMENT DES IMPOTS AUTRES QUE LA TVA (procédure spécifique aux entreprises appartenant au périmètre DGE) :

- Je déclare relever de l'**impôt sur les sociétés (télépaiement obligatoire)**
- Je déclare relever de la **taxe sur les salaires (télépaiement obligatoire)**
- J'opte pour le paiement centralisé de la **taxe professionnelle à la DGE**
A défaut d'option, le paiement s'effectue obligatoirement établissement par établissement à la DGE et nécessite une adhésion en ligne sur le serveur SATELIT par établissement.

L'option suivante concerne exclusivement les entreprises redevables de la taxe foncière.

- J'opte pour le paiement centralisé par voie électronique des **taxes foncières à la DGE**
*Si vous cochez cette case, vous devez souscrire corrélativement un formulaire d'option pour le paiement centralisé des taxes foncières à la DGE pour prise en compte effective. Ce formulaire accompagné de sa notice explicative est disponible en ligne sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr à la rubrique « professionnels/accès spécialisé/grandes entreprises/déclarations et paiements à la DGE/les options de paiement des taxes à la DGE/option pour le paiement centralisé des taxes foncières à la DGE ». Il doit être complété des données figurant sur les avis d'imposition de l'année N à l'aide de sa notice (pages 7 et 8 et annexes 1 et 2) puis envoyé par voie électronique.
Toute option formulée avant le 30 novembre de l'année N vaut pour l'année N+1 ; à défaut, elle prendra effet en N+2.
A défaut de souscription de ce formulaire, vous ne pourrez pas régler les taxes foncières à la DGE, vous devrez alors continuer à les régler auprès des trésoreries locales.*

N'oubliez pas de signer le formulaire de souscription en page 6.

¹ Ces entreprises ont reçu un courrier d'information.

**Volet à compléter par toutes les entreprises
(relevant ou non de la Direction des Grandes Entreprises)**

SIGNATURE ET CACHET DU SOUSCRIPTEUR POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions générales applicables à la procédure TéléTVA exposées dans l'appendice joint en annexe au présent formulaire de souscription et m'engage à respecter les obligations qui en découlent.

S'agissant de l'adhésion à TéléTVA, quelle que soit ma situation, je choisis de transmettre mes données sous forme de fichiers selon le dispositif technique appelé échange de données informatisé (EDI).

Le partenaire EDI suivant est désigné pour transmettre les données :

Nom ou raison sociale du partenaire EDI :

Numéro d'agrément du partenaire EDI :

(toute modification ultérieure sera portée à la connaissance du service gestionnaire par voie d'avenant)

Si l'entreprise appartient au périmètre DGE, je déclare avoir pris connaissance des dispositions générales applicables aux procédures de télépaiement spécifiques aux entreprises de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) présentées sur le portail fiscal, rubrique « Direction des Grandes Entreprises » et m'engage à respecter les obligations qui m'incombent conformément aux dispositions de l'article 1681 septies du code général des impôts.

Fait à : _____, le _____

Signature + cachet du souscripteur :

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, je dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les informations me concernant, que je peux exercer auprès du service des impôts des entreprises dont relève mon dossier, ou, s'il y a lieu, de la DGE.

3/4 3/4 3/4 3/4 3/4 3/4 CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION 3/4 3/4 3/4 3/4 3/4 3/4		
Date d'enregistrement de la transaction MEDOC :	N° opération MEDOC :	Visa du service des impôts des entreprises ou de la DGE :

Comment remplir votre formulaire



FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION AU DISPOSITIF TÉLÉTVA ET AUX TELEPAIEMENTS DGE



Le souscripteur écrira ses coordonnées complètes en lettres majuscules.

Le numéro SIRET (14 caractères) et le numéro FRP composé du code du service des impôts des entreprises compétent (7 caractères) et du numéro du dossier (6 caractères) sont ceux de l'établissement principal. Cet identifiant est disponible notamment sur la déclaration de TVA pré-servie par la DGI ou peut-être demandé auprès du SIE compétent ou de l'équipe IFU de la DGE si l'entreprise dépend de cette direction.

Une formule de mandat type est insérée dans le formulaire de souscription. Elle sera servie en tant que de besoins.

Désignation du représentant légal ou du mandataire habilité à souscrire le présent formulaire :

M. ou Mme CLAIRE THOMAS
 Agissant en qualité de : REPRESENTANT LEGAL
 Pour l'entreprise : SARL GRAPHI PRIMEUR
 N° SIRET : 15221500912328 n° FRP : 8202513 120813
 (obligatoire) (obligatoire)
 Adresse : 154 Av de BOURGOGNE
82.002 MONTAUBAN CÉDEX
 N° de téléphone : 0502061811 Adresse électronique : c.thomas@graphiprimeur.com

A remplir obligatoirement pour les entreprises hors DGE

a/ Les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires HT supérieur à 760 000 euros ont l'obligation de télédéclarer et télépayer leur TVA.

Cocher la case.

En pratique, la 1ère déclaration de TVA qui devra être télédéclarée et accompagnée d'un téléversement sera celle relative aux opérations réalisées le mois suivant la clôture d'un exercice N (dont le montant du chiffre d'affaires est indifférent) faisant suite à un exercice N-1 dont le chiffre d'affaires HT excédait 760 000 euros (se reporter au Cahier des dispositions générales 1ère partie § II-A).

b/ Les entreprises qui relèvent de TéléTVA sur option

Ne cocher qu'une seule case.

Volet réservé aux entreprises ne relevant pas de la gestion de la Direction des Grandes Entreprises

DISPOSITIF DE TELEDECLARATION ET DE TELEPAIEMENT DE LA TVA (TéléTVA)

Entreprise relevant de l'une des deux situations suivantes :

a/ Chiffre d'affaires HT de l'exercice précédent supérieur à 760 000 euros :

- Je m'engage à utiliser la procédure de télédéclaration et de téléversement de la TVA conformément aux dispositions des **articles 1649 quater B quater et 1695 quater** du Code Général des Impôts.

Lorsque les dispositions de ces articles ne trouveront plus à s'appliquer à mon endroit, je serai considéré comme adhérent à la télédéclaration et au téléversement, sauf dénonciation expresse de ma part qui me replacerait dans les conditions légales correspondant à ma nouvelle situation.

b/ Chiffre d'affaires HT de l'exercice précédent inférieur ou égal à 760 000 euros :

- J'opte pour : La télédéclaration et le téléversement de TVA associé
 ou La télédéclaration de TVA uniquement. *La souscription d'un avenant sera nécessaire ultérieurement pour accéder au service de téléversement.*

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dénonciation expresse de l'une des parties.

Ne concerne que les entreprises appartenant au périmètre de la DGE

I. A remplir obligatoirement, sauf si l'entreprise n'est pas imposable à la TVA.

Les entreprises du ressort de la DGE ont l'obligation de télédéclarer et télépayer leur TVA.

Cocher obligatoirement la première case.

Puis, si vous souhaitez télédéclarer et téléverser la TVA avant votre entrée à la DGE, cocher la seconde case.

II. A remplir obligatoirement, sauf si l'entreprise ne relève que de la TVA.

Si l'entreprise est imposable à l'impôt sur les sociétés, elle doit obligatoirement téléverser cet impôt à la DGE.

Si l'entreprise est redevable de la taxe sur les salaires, elle doit obligatoirement téléverser cet impôt à la DGE.

A défaut de souscription du formulaire d'option pour le paiement centralisé des taxes foncières à la DGE, le règlement de ces impositions à la DGE ne sera pas admis : elles continueront à être réglées auprès des trésoreries locales.

Volet réservé aux entreprises gérées par la Direction des Grandes Entreprises ou appelées à en relever

I. DISPOSITIF DE TELEDECLARATION ET DE TELEPAIEMENT DE LA TVA (TéléTVA)

Entreprise appartenant au périmètre de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) ou appelée à en relever :

- Je m'engage à utiliser la procédure de télédéclaration et de téléversement de la TVA conformément aux dispositions des **articles 1649 quater B quater et 1695 quater** du Code Général des Impôts. Lorsque les dispositions de ces articles ne trouveront plus à s'appliquer à mon endroit, je serai considéré comme adhérent à la télédéclaration et au téléversement sauf dénonciation expresse de ma part qui me replacerait dans les conditions légales correspondant à ma nouvelle situation
- Je déclare ne pas être adhérent actuellement au dispositif TéléTVA et je souhaite télédéclarer et téléverser la TVA **sans attendre mon entrée dans le périmètre de la DGE.**

II. DISPOSITIF DE TELEPAIEMENT DES IMPOTS AUTRES QUE LA TVA (procédure spécifique aux entreprises appartenant au périmètre DGE)

- Je déclare relever de l'**impôt sur les sociétés** (télépaiement obligatoire)
 Je déclare relever de la **taxe sur les salaires** (télépaiement obligatoire)
 J'opte pour le paiement centralisé de la **taxe professionnelle à la DGE**
A défaut d'option, le paiement s'effectue obligatoirement établissement par établissement à la DGE et nécessite une adhésion en ligne sur le serveur SATELIT par établissement.
L'option suivante concerne exclusivement les entreprises redevables de la taxe foncière.
 J'opte pour le paiement centralisé par voie électronique des **taxes foncières à la DGE**
Si vous cochez cette case, vous devrez souscrire corrélativement un formulaire d'option pour le paiement centralisé des taxes foncières à la DGE pour prise en compte effective. Ce formulaire accompagné de sa notice explicative est disponible en ligne sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr à la rubrique « professionnels/accès spécialisé/grandes entreprises/déclarations et paiements à la DGE/les options de paiement des taxes à la DGE/option pour le paiement centralisé des taxes foncières à la DGE ». Il doit être complété à l'aide de sa notice (p 7 et 8 et annexes 1 et 2) des données figurant sur les avis d'imposition de l'année N, puis envoyé par voie électronique.

A remplir par toutes les entreprises.

Téléversement (adhésion ou obligation) : ne pas oublier de joindre pour chacun des comptes (3 au plus) :

- 2 autorisations de prélèvement remplies et signées,
- 2 relevés d'identité financière (RIB, RICE...).

Désignation du partenaire EDI qui assurera les transmissions vers la DGI pour le compte de l'entreprise adhérente.
 (toute modification ultérieure sera portée à la connaissance du service gestionnaire par voie d'avenant)

Ne pas omettre de dater et de signer

Volet à compléter par toutes les entreprises (relevant ou non de la Direction des Grandes Entreprises)

SIGNATURE ET CACHET DU SOUSCRIPTEUR POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions générales applicables à la procédure TéléTVA exposées dans le cahier joint en annexe au présent formulaire de souscription et m'engage à respecter les obligations qui en découlent.

S'agissant de l'adhésion à TéléTVA, quelle que soit ma situation, je choisis de transmettre mes données selon le dispositif technique d'échange de formulaires informatisés (EFI).

Le partenaire EDI suivant est désigné pour transmettre les données :

Nom ou raison sociale du partenaire EDI :
 Numéro d'agrément du partenaire EDI :

Si l'entreprise appartient au périmètre DGE, je déclare avoir pris connaissance des dispositions générales applicables aux procédures de télépaiement spécifiques aux entreprises de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) présentées sur le portail fiscal, rubrique « Direction des Grandes Entreprises » et m'engage à respecter les obligations qui m'incombent conformément aux dispositions de l'article 1681 septies du code général des impôts.

Fait à : MONTAUBAN, le : 17/01/2007.....
 Signature + cachet du souscripteur :

(Signature manuscrite)

Le « CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION » ne doit pas être souscrit. Il sera utilisé par l'administration fiscale lors de l'exploitation de votre dossier d'adhésion.

PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION EDI

➤ **Pour toute souscription à la procédure TéléTVA et aux dispositifs de télépaiement spécifiques à la DGE :**

- S'agissant des formalités d'adhésion et des modalités de mise en œuvre

Le cadre relatif au mandat doit être obligatoirement servi, si le représentant légal de l'entreprise souhaite déléguer :

- l'adhésion à la procédure TéléTVA et la désignation du partenaire EDI qui effectuera les transmissions.
- l'adhésion aux paiements des entreprises DGE.

- S'agissant des demandes de remboursement de crédit de TVA.

La transmission dématérialisée des demandes de remboursement de crédit de TVA présentées sur le formulaire 3519 ou sur les formulaires de régularisation annuelle par les entreprises agricoles au RSA et les entreprises relevant du RSI est un service optionnel proposé aux adhérents TéléTVA, qu'ils relèvent de cette procédure à titre obligatoire ou sur option.

Le cadre relatif au mandat doit être obligatoirement servi, si le représentant légal de l'entreprise souhaite déléguer l'établissement et la signature de toute demande de remboursement de crédit de TVA transmise par voie dématérialisée concernant ladite entreprise.

➤ **Pour une adhésion au télépaiement :**

Pour chacun des comptes financiers désignés (trois au plus, ouverts dans des établissements financiers domiciliés en France), il est demandé de fournir :

- Deux autorisations de prélèvement (formulaires d'adhésion au télépaiement - voie A) dûment remplies des coordonnées du débiteur (nom, prénoms et adresse), des références du compte à débiter et des coordonnées de l'établissement teneur du compte à débiter. Les coordonnées du créancier seront complétées par le service des impôts des entreprises ;
- Deux relevés d'identité financière (RIB – RICE...).

Il est précisé qu'un exemplaire de ces autorisations de prélèvement, accompagné du relevé d'identité financière associé, sera adressé par la DGI à l'établissement financier détenteur du compte.